



CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Conf.10.31
28 septembre 2011

Français
Original: Anglais

DIXIEME SESSION DE LA
CONFERENCE DES PARTIES
Bergen, 20-25 novembre 2011
Point 19 de l'ordre du jour

SYNTHESE EXECUTIVE : EXAMEN DES POISSONS MIGRATEURS D'EAU DOUCE

*(Note d'introduction préparée par le Secrétariat
et Synthèse exécutive du Dr. Zeb Hogan, Conseiller mandaté pour les poissons)*

1. Le Plan Stratégique 2006-2011 et sa version actualisée 2006-2014 prévoient, aux termes de l'Objectif 1, que des examens du statut et des actions de conservation des espèces de l'Annexe I et II soient publiés à intervalles réguliers.
2. Le Conseil Scientifique a identifié les poissons d'eau douce comme groupe prioritaire car ces espèces sont sous-représentées dans les Annexes de la CMS et certaines d'entre elles connaissent un déclin sévère dû à une constellation de menaces.
3. La 15^{ème} réunion du Conseil scientifique (Rome, 2008) a convenu qu'un examen des poissons d'eau douce migrateurs serait coordonné par le Dr. Zeb Hogan, Conseiller mandaté pour les poissons, dans le but d'évaluer le statut de conservation et d'identifier des candidats adéquats pour inscription.
4. La 16^{ème} réunion du Conseil scientifique (Bonn, 2010) a discuté d'un rapport préliminaire sur les poissons d'eau douce et recommandé une collaboration et une coordination plus étroites entre CITES, FAO et CMS, et convenu de la création d'un groupe de travail au sein du Conseil Scientifique et de la présentation de l'examen lors de la 17^{ème} réunion du Conseil scientifique.
5. La Synthèse exécutive de l'examen est incluse ci-après et le document complet déposé sous PNUE/CMS/Inf.10.33.

Action requise :

La Conférence des Parties est invitée à :

- a. prendre note de l'examen ;
- b. prendre en considération les conseils émis par le Conseil scientifique ; et
- c. approuver le projet de Résolution contenu dans PNUE/CMS/Rés.10.12.

EXAMEN DES POISSONS MIGRATEURS D'EAU DOUCE

SYNTHESE EXECUTIVE

1. Les preuves montrant que les espèces de poissons d'eau douce migratrices sont parmi les plus menacées d'extinction à l'échelle mondiale s'accumulent (Dudgeon *et al.* 2006, Abell *et al.* 2007, Revenga *et al.* 2005). Des examens récents suggèrent que 40% des poissons d'eau douce d'Amérique du Nord et 38% des poissons d'eau douce d'Europe sont menacés (Kottelat et Freyhoff 2007). La situation des poissons d'eau douce migrateurs pourrait même être pire : une étude récente sur les poissons diadromes de l'Atlantique Nord a montré que « toutes les espèces ont subi des diminutions de leur population » et que de nombreuses espèces sont classées comme menacées d'extinction (Limburg et Waldmann 2009).
2. Ce déclin de la biodiversité en eau douce a conduit à en appeler à la communauté internationale pour lui demander d'envisager « toutes les interventions raisonnables » susceptibles d'enrayer la perte de biodiversité (Abell *et al.* 2007, Dudgeon *et al.* 2007). Le besoin d'étudier et de protéger les poissons d'eau douce n'a jamais été aussi pressant et, alors que l'on connaît bien les causes de cette perte de biodiversité (fragmentation et dégradation de l'habitat, altération des flux, surexploitation, pollution et espèces envahissantes), la discussion concernant la protection de la biodiversité des poissons d'eau douce à l'échelle mondiale, en particulier la biodiversité des poissons d'eau douce migrateurs, et l'action en vue de cette protection, ont à peine commencé (Abell *et al.* 2007).
3. Le Secrétariat de la Convention sur les Espèces Migratrices, reconnaissant le besoin d'action, a engagé les Parties à renforcer les mesures de protection des poissons d'eau douce migrateurs. En tant que première étape du processus, le Secrétariat a demandé un examen du statut de conservation des poissons d'eau douce migrateurs afin de déterminer quelles espèces pourraient bénéficier d'une inscription dans les Annexes de la Convention.
4. Dr. Zeb Hogan, Conseiller Scientifique mandaté pour les Poissons, a été prié de préparer un examen du statut de conservation des poissons d'eau douce migrateurs afin de déterminer quelles espèces seraient éligibles à une inscription dans les Annexes de la CMS selon leur statut et leurs besoins en matière de conservation. Ce rapport, rédigé sur le modèle de l'Examen de Décembre 2007 sur les Poissons Migrateurs Chondrichthyens, résume les résultats de l'examen.
5. Les premières étapes de cette évaluation consistaient 1) à déterminer le nombre d'espèces de poissons d'eau douce menacées et 2) à déterminer le nombre d'espèces de poissons d'eau douces migratrices. Ces listes ont été intégrées afin de créer une liste de poissons d'eau douce migrateurs menacés. Sur environ 15 000 espèces de poissons d'eau douce, 3146 ont été évaluées par l'UICN et 1116 sont considérées comme menacées (dont 102 supplémentaires éteintes et 677 relativement menacées ou dont les données sont insuffisantes). Parmi ces 1116 espèces menacées, 223 sont présentes dans plus d'un pays, ce qui en fait des candidats potentiels pour l'inscription auprès de la Convention, en fonction de leur statut migratoire. Selon les données de la base de données sur les poissons (qui comporte 1182 espèces de poissons d'eau douce migratrices) et l'UICN, ~30 espèces satisfont à tous les critères : les poissons migrateurs et transfrontaliers au statut de conservation défavorable. ~20 espèces supplémentaires ont été ajoutées à cette liste sur la base d'informations issues d'autres sources, y compris des évaluations supplémentaires de la Liste Rouge de l'UICN comprenant plus de 5000 espèces et effectuées en 2010 et 2011, des conseillers scientifiques de la CMS, le Registre Global des Espèces Migratrices (GROMS) et la recherche primaire publiée.

6. L'évaluation inclut quatre séries de données (poissons d'eau douce menacés, poissons d'eau douce menacés présents dans plus d'un pays, poissons d'eau douce migrateurs, et poissons d'eau douce migrateurs menacés). Les bases de données ont été compilées à l'aide de Microsoft Excel, et la feuille de calcul finale intégrée inclut ~30 espèces de poissons d'eau douce migrateurs répertoriés par la CMS. Les champs de données de la feuille de calcul incluent l'ordre, la famille, le genre, l'espèce, le schéma migratoire, le statut UICN de conservation et des détails concernant la catégorie de menace d'après la Liste Rouge de l'UICN. Des informations plus détaillées ont été préparées pour ~20 espèces complémentaires susceptibles de bénéficier d'une inscription auprès de la CMS, certaines concernant l'espèce, certaines le genre et d'autres la famille.

7. Cet examen préliminaire identifie plusieurs configurations d'espèces (des groupes d'espèces migratrices apparentées) susceptibles de bénéficier d'une inscription auprès de la CMS. Il s'agit en l'occurrence de groupes de poissons pouvant contenir des espèces menacées, ou présentes dans des zones confrontées à de nombreux problèmes transfrontaliers, ou les deux. Ces groupes incluent l'esturgeon et le saumon, le poisson scie (pristiformes), la pastenague (*Himantura spp.*) l'anguille (Anguillidae), l'alose (Alosinae), et les grands pimélodidés et characidés d'Amérique du Sud, le poisson chat pangasiidé d'Asie du sud-est (notoirement dans le Mékong), le mahseer (*Tor spp.* et les espèces apparentées), les alestiidés du bassin du lac Tchad et les cichlidés des grands lacs d'Afrique de l'Est. Bien que cette liste des candidats potentiels à l'inscription auprès de la CMS ne soit pas exhaustive, elle constitue une base de discussion.

8. Cet examen met également en lumière l'importance de plusieurs actions génériques en vue d'améliorer la gestion et le statut de conservation des poissons migrateurs, y compris : 1) le développement d'information de base sur l'abondance actuelle et historique des poissons migrateurs ; 2) l'amélioration des connaissances sur l'écologie des poissons migrateurs ; 3) l'atténuation des problèmes créés par les barrages ; 4) la réduction de la dégradation de l'habitat, y compris la pollution ; 5) le lancement de programmes de suivi et de gestion transfrontaliers en partenariat avec d'autres cadres de gestion, incluant des ateliers sur les poissons migrateurs régionaux et le partage des données.

9. Il est à noter que ces connaissances sur la biodiversité en eau douce, notamment en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud sont incomplètes. Plus d'une centaine de nouvelles espèces de poissons d'eau douce est décrite tous les ans (Lundberg *et al.* 2000) et sur le nombre total d'espèces de poissons d'eau douce, moins de la moitié ont été évaluées par l'UICN. Les données détaillées sur les migrations des poissons d'eau douce sont encore plus rares. En conséquence, cet examen devrait être considéré comme un travail en cours. Un plus grand nombre d'informations sur le statut de conservation et le comportement migratoire des poissons migrateurs étant maintenant disponible, il convient de mettre à jour la base de données, notamment au vu de la récente initiative de l'UICN de conduire des évaluations au titre de la Liste Rouge pour toutes les espèces de poissons d'eau douce.